

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5213**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Monteur(se) graphiste vidéo

Nouvel intitulé : Monteur/monteuse audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Gestion et traitement de l'information	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) monteur (se) graphiste vidéo (MGV) met en forme des images et sons bruts afin d'agencer des séquences image et son conformes aux attentes d'un producteur, d'un journaliste ou d'un réalisateur et destinées à une diffusion télévisuelle, cinématographique ou via d'autres vecteurs de diffusion.

Son travail s'insère dans le processus de production d'un produit audiovisuel : il (elle) travaille en aval de la phase « prises de vue/ tournage » et en amont de la postproduction sonore et de la diffusion/ exploitation du produit.

A partir d'un cahier des charges ou des instructions, le (la) monteur (se) graphiste vidéo prend en charge le travail de montage d'un projet audiovisuel.

Il (elle) prépare son poste de montage pour une exploitation efficace et y importe tous les médias nécessaires, en veillant à la compatibilité des médias ainsi qu'à la sauvegarde régulière de son travail.

Le (la) monteur (se) graphiste vidéo travaille à des projets de dimensions très variables. Il (elle) exécute des montages de sujets courts dans le cadre de la diffusion des informations (journaux télévisés) ou d'autres émissions d'actualité (sportives notamment). Il (elle) monte des sujets de durée variable dans le cadre de la communication interne d'une société ou pour de nouveaux services liés à la diffusion sur internet (web TV, web agency...). Il (elle) prend en charge des montages de films institutionnels ou documentaires. A terme, le (la) monteur (se) graphiste vidéo pourra prendre en charge le montage de sujets courts à visée commerciale : clips vidéo, spots publicitaires et autres produits de promotion, pour lesquels il (elle) exécute souvent des trucages et des effets visuels. Il (elle) pourra aussi être sollicité pour le montage de produits longs, tels celui d'un téléfilm.

Le (la) monteur (se) graphiste vidéo exécute également toute une gamme d'interventions d'amélioration d'un montage réalisé (« nettoyage », corrections, modifications techniques).

Il (elle) réalise des effets visuels, des trucages et des montages (-trucages) en « multicouches » (appelés « compositing »). Pour ce faire, il (elle) utilise soit les possibilités techniques intégrées au progiciel de montage, soit un éditeur ou un programme spécifique, externe au progiciel de montage.

Le (la) monteur (se) graphiste vidéo assure, seul (e) ou en équipe, le montage et certains trucages d'un projet audiovisuel. Il (elle) travaille sous la responsabilité d'un journaliste, d'un réalisateur, d'un producteur ou de tout autre responsable de production ou artistique. Il (elle) est responsable de la bonne conduite du projet et de la qualité technique des séquences montées. Il (elle) est garant (e) de la bonne exécution technique du projet lors du montage, de l'acquisition de tous les éléments nécessaires pour effectuer ce travail jusqu'à la sortie finale du projet monté et de la sauvegarde des éléments de travail.

Il (elle) travaille en posture assise devant des écrans informatiques et des moniteurs vidéo, en général dans une pièce fermée et dans la pénombre. Le travail nécessite une bonne acuité visuelle et une bonne capacité distinctive des couleurs.

En fonction de l'emploi exercé, les horaires de travail peuvent être très variables, de jour comme de nuit, ainsi que certains week-ends. Un nombre important de contrats de travail relève du régime de « l'intermittence du spectacle ».

1. Exploiter un poste de montage pour l'acquisition, la gestion, le montage, la sauvegarde et les sorties des médias

Configurer et exploiter un poste de montage (poste isolé ou en réseau).

Installer et configurer des périphériques de contrôle, d'acquisition, de sortie, de stockage, de sauvegarde et de mise en réseau.

Importer, gérer et sauvegarder tous les éléments d'un projet de montage, en fonction des flux de travail établis.

2. Exécuter différents types de montage

Exécuter des montages de sujets courts ou d'actualité.

Exécuter le montage d'un sujet à visée commerciale : bande-annonce de programme, vidéogramme, spot publicitaire.
Participer au montage d'un projet long : reportage, film documentaire, (télé) film de fiction.

3. Corriger et améliorer des séquences vidéo et son

Corriger et modifier des plans et séquences vidéo.

Appliquer des fonctions de trucage intégrées au logiciel de montage.

Monter et ajuster une ou plusieurs pistes son et préparer leur export pour un mixage ultérieur.

4. Mettre en œuvre des techniques simples de trucage multicouches et d'animation pour réaliser des effets visuels

Réaliser un montage multicouches simple en utilisant les fonctions intégrées du logiciel de montage.

Réaliser un montage multicouches simple en utilisant un logiciel d'animation spécifique (compositing).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sociétés de postproduction (vidéo) ;

Laboratoires numériques ;

Diffuseurs de programmes/ chaînes de télévision nationales, régionales ou locales, chaînes TV thématiques et d'information continue ;

Services de communication institutionnelle intégrés à une entreprise ;

Sociétés de production de contenus internet (web TV, web agency, crossmedia)

Monteur/ monteuse - monteur/ monteuse vidéo - monteur/ monteuse graphiste - monteur/ monteuse-truquiste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1507 : Montage et post-production

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de quatre blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5213 - Exploiter un poste de montage pour l'acquisition, la gestion, le montage, la sauvegarde et les sorties des médias	Configurer et exploiter un poste de montage (poste isolé ou en réseau). Installer et configurer des périphériques de contrôle, d'acquisition, de sortie, de stockage, de sauvegarde et de mise en réseau. Importer, gérer et sauvegarder tous les éléments d'un projet de montage, en fonction des flux de travail établis.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5213 - Exécuter différents types de montage	Exécuter des montages de sujets courts ou d'actualité. Exécuter le montage d'un sujet à visée commerciale : bande-annonce de programme, vidéogramme, spot publicitaire. Participer au montage d'un projet long : reportage, film documentaire, (télé) film de fiction.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5213 - Corriger et améliorer des séquences vidéo et son	Corriger et modifier des plans et séquences vidéo. Appliquer des fonctions de trucage intégrées au logiciel de montage. Monter et ajuster une ou plusieurs pistes son et préparer leur export pour un mixage ultérieur.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 5213 - Mettre en œuvre des techniques simples de trucage multicouches et d'animation pour réaliser des effets visuels	Réaliser un montage multicouches simple en utilisant les fonctions intégrées du logiciel de montage. Réaliser un montage multicouches simple en utilisant un logiciel d'animation spécifique (compositing).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27/04/2007 paru au JO du 12/05/2007 - Arrêté du 16/11/2011 paru au JO du 25/11/2011 - Arrêté du 04/12/2016 relatif au TP de monteur/monteuse audiovisuel paru au JO du 22/12/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le ministère chargé de l'emploi

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

monteur(se) truquiste, option trucages évolués, option monteur(se) graphiste.

Nouvel intitulé : Monteur/monteuse audiovisuel - Arrêté du 04/12/2016 paru au JO du 22/12/2016

Certification suivante : Monteur/monteuse audiovisuel